

Jugement prononcé le : [REDACTED] /2024  
N° minute : [REDACTED] 24 - HB  
N° parquet : [REDACTED]

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Dunkerque le [REDACTED]  
DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

composé de Monsieur ZIEGLER Valery, vice-président, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame BARRAS Hélène, greffière

en présence de Madame BERBION Hélène, substitut placée

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

**ET**

• PREVENU

[REDACTED]

Situation pénale : libre  
comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de Paris

Prévenu des chefs de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 23 octobre 2023 à BERGUES

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

Relaxe [REDACTED] es fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.